



COPIE

PROCES-VEBAL DE DEPOT D'AVENANT AU REGLEMENT DE JEU

L'an deux mille vingt quatre

Et le vingt neuf octobre à huit heures quarante-sept minutes

A la requête de la société **MTN Cameroon**, Société Anonyme avec conseil d'administration au capital de FCFA 4.400.000.000 dont le siège social est situé au 360 Rue Drouot Akwa, BP 15574 Douala, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo sous le numéro RC/DLA/2000/B/025143, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, qui fait élection de domicile en ses bureaux aux fins des présentes ;

LEQUEL M'A PREALABLEMENT DECLARE

Que dans le cadre de son activité commerciale, la société **MTN CAMEROON** a organisé un Jeu intitulée «**MTN SMARTPAY CHALLENGE** », lancé le 1^{er} Octobre 2024.

Que le 3 Septembre 2024, elle a procédé au dépôt du règlement dudit jeu en mon Etude, ce conformément à la réglementation en vigueur notamment la loi N° 2015/012 du 16 juillet 2015 fixant le régime des jeux de divertissement, d'argent et de hasard ;

Qu'en ce jour elle procède au dépôt d'un avenant ayant pour objet la modification du Règlement.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, **Maître KAMTCHUING Octavi**, Huissier de Justice à la 9^{ème} charge près la Cour d'Appel du Littoral et les Tribunaux de Douala, B.P. : 2261 Tél. : (237) 233.43.85.46 / 699.48.50.70 / 674.775.974 Fax : (237) 233.42.83.79 Etude sise 364 Blvd du Président, Ahmadou Ahidjo, Ancien Immeuble SWISS AIR 2^{ème} étage, face Carrefour Arno Email : etude_kamtchuing@yahoo.fr y demeurant, domiciliée et soussigné ;

Ai de suite reçu l'avenant du règlement du jeu susvisé dont la teneur suit :

AVENANT AU REGLEMENT DU JEU MTN SMARTPAY CHALLENGE

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier certaines clauses du règlement du jeu « MTN SmartPay Challenge » initialement déposé le 04 Septembre 2024 auprès du Cabinet de Maître Kamtchuing Octavi, Huissier de Justice à Douala, Cameroun, en intégrant des conditions spécifiques pour le tirage au sort mensuel d'octobre 2024.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ POUR LE TIRAGE MENSUEL D'OCTOBRE 2024

Dans le cadre du partenariat avec Samsung pour la soirée de lancement des téléphones Galaxy Z Fold 6 et Z Flip 6, MTN Cameroun introduit les conditions supplémentaires suivantes pour l'éligibilité au tirage au sort du voyage à Dubaï prévu le 31 octobre 2024 :

1. **Éligibilité restreinte aux achats de téléphones Samsung** : Seuls les participants ayant acheté un téléphone de la marque Samsung via le service MTN SmartPay durant le mois d'octobre 2024 sont éligibles pour participer au tirage au sort du voyage à Dubaï.
2. **Date et Lieu du Tirage au Sort** : Le tirage au sort se tiendra en direct le 31 octobre 2024 lors de la soirée de lancement des Samsung Galaxy Z Fold 6 et Z Flip 6, au K-Hotel.

ARTICLE 3 : ACCEPTATION DE L'AVENANT

La participation au tirage au sort pour le lot mensuel d'octobre 2024 implique l'acceptation sans réserve du présent avenant en sus du règlement initial du jeu « MTN SmartPay Challenge ».

ARTICLE 4 : PUBLICATION ET DEPOT DE L'AVENANT

Le présent avenant sera publié et mis à disposition du public via les mêmes canaux que le règlement initial et fera l'objet d'un dépôt auprès du Cabinet de Maître Kamtchuing Octavi, Huissier de Justice à Douala, Cameroun.

N'étant plus requise et plus rien ne restant à constater, j'ai clos le présent procès-verbal à l'élaboration duquel j'ai vaqué jusqu'à dix heures trente minutes pour servir et valoir ce que de droit.

